

Un éclairage urbain optimisé qui respecte la biodiversité

Dans le cadre de sa mission de service public, EDF veille à la maîtrise de la demande d'énergie et favorise l'efficacité énergétique. L'éclairage public constitue une part très importante des dépenses énergétiques des collectivités locales. Il peut représenter jusqu'à 40 % de leur facture électrique. Source d'émission de CO₂, cet éclairage peut constituer une pollution visuelle nuisible pour la biodiversité, en particulier pour les oiseaux. Ce constat, EDF l'a notamment dressé à l'île de La Réunion, point chaud de la biodiversité mondiale et où le mix énergétique est marqué par la prédominance du charbon. Une énergie fortement émettrice de CO₂.



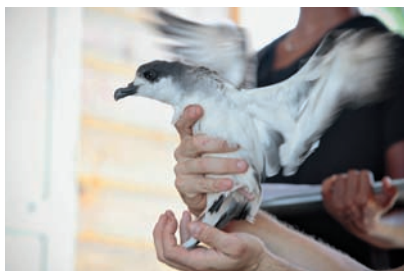
Le projet Protection des espèces et du territoire par la réduction des émissions lumineuses a été initié par les équipes EDF de La Réunion, en partenariat avec les collectivités locales de l'île et la Société d'études ornithologiques de La Réunion.

EDF incite les villes à modifier leurs équipements et leurs pratiques d'éclairage urbain en adoptant notamment une horloge astronomique⁽¹⁾ pour :

- réduire leur consommation électrique en consommant mieux et moins;
- éviter l'échouage des pétrels de Barau (une espèce endémique de La Réunion) sur le littoral, qui sont éblouis par le halo de lumière lorsqu'ils quittent les montagnes pour aller se nourrir en mer. Pendant la période où les jeunes pétrels de Barau quittent leur nid, les collectivités locales et les grandes industries sont invitées à éteindre leurs installations pendant une dizaine de nuits au mois d'avril.

Au final, cette action permet une réduction de la facture annuelle liée à l'éclairage urbain et des émissions de CO₂ dans l'atmosphère. Et de protéger la biodiversité de l'île.

(1) EDF et la Société d'études ornithologiques de La Réunion valorisent les communes ayant reconfiguré leurs systèmes d'éclairage public et adopté une horloge astronomique. Cette horloge est programmée pour éteindre automatiquement les éclairages publics selon un calendrier défini par la Société d'études ornithologiques de La Réunion. EDF finance à 100% l'horloge.



REPÈRES

40 % : part de l'éclairage public dans le budget électrique des communes de La Réunion

10 % à 20 % de réduction de la facture d'éclairage des collectivités, grâce au programme

Toutes nos solutions sur :
edf.fr/cop21

**50 SOLUTIONS
POUR LE CLIMAT**

